

demeure pas moins essentielle. Parce qu'un collège est un établissement destiné à dispenser une formation à ceux et celles qui le fréquentent, on convient facilement que les services pédagogiques répondent directement aux besoins de formation exprimés par les étudiants. L'enseignement fournit notamment la réponse à des besoins formels d'acquisition de connaissances et d'habiletés dont le diplôme vient sanctionner la maîtrise. Mais pour qu'un collège s'acquitte au mieux de cette responsabilité, il doit réunir les conditions favorables au développement des personnes et au maintien de l'équilibre dans les rapports humains au sein de l'établissement.

À cet égard, on peut se réjouir qu'un collège maintienne des services dont le mandat est de s'assurer du respect des droits et de la qualité des conditions de travail des membres du personnel; ces services témoignent alors de la considération qu'un collège accorde à la personne humaine en situation de travail. De la même façon, un collège doit continuer de se préoccuper des droits et de la qualité des conditions de travail de ceux et celles qui le fréquentent, jeunes hommes et jeunes femmes de 17, 18, 19 et 20 ans qui en sont à une époque charnière de leur existence et qu'on ne saurait réduire à leur «métier», celui d'étudiant, puisqu'il s'agit aussi de personnes humaines en situation d'apprentissage. Cette préoccupation à l'égard de l'étudiant n'est pas de l'ordre du superflu, de la suppléance; elle fait partie intégrante de la mission d'un collège.

### Comment se vivent ces responsabilités des cégeps vis-à-vis des étudiants?

Je ne ferai pas l'analyse systématique des conditions de vie qui prévalent du côté des étudiants. Je vous livrerai sommairement le commentaire d'un collègue des S.A.E. Il établit un parallèle entre les conditions de «travail» d'un employé de collège versus celles d'un étudiant.

L'étudiant type, ayant 25 périodes de cours, a une semaine de travail d'environ 45 heures. Il n'a pas toujours droit à sa pause café, ni son heure de dîner, surtout pas à heure fixe. Dès que son «patron» s'aperçoit qu'il maîtrise des connaissances, il l'oblige à en assimiler des nouvelles. Il a six ou sept patrons, dans la majorité des cas, et ceux-ci ne se concertent pas pour établir dans le temps les points de travail...

Bien sûr il s'agit d'une caricature. Mais... Un cégep devrait s'occuper au moins autant des conditions de vie qui prévalent chez sa population étudiante que de celles de ses employés...

### Qui doit s'occuper des services personnels aux étudiants?

D'abord il y a lieu d'indiquer la tendance actuelle des cégeps à ne pas recréer des services que la société offre par ailleurs. Nous y souscrivons en favorisant les ententes avec ces services extérieurs et en développant des interventions de type préventif. Encore que, dans la réalité, nous savons qu'en référant aux services extérieurs ceux-ci ne peuvent pas toujours répondre (les C.L.S.C. étant eux aussi congestionnés.)

La question d'une structure unique sur le modèle américain ne serait-elle pas préférable à ce que nous retrouvons au Québec? Sept collèges fonctionnent sur ce modèle, les autres non. La discussion est ouverte.

Communication de

Régis MALENFANT

Chef du Service des affaires étudiantes

Direction générale de l'enseignement collégial

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Ma présence ici est un peu ambiguë. Il me faut dissiper cette ambiguïté. Je dois agir à titre de personne-ressource. Or, ma fonction de coordonnateur, à la Direction générale de l'enseignement collégial, du Service des affaires étudiantes pourrait vous amener à présumer que je suis la personne qui a des ressources. Pourtant, pour moi comme pour vous, celles-ci sont limitées. C'est pourquoi, comme vous tous, j'essaie de faire de mon mieux avec souvent le strict nécessaire quand ce n'est le minimum. Ce qui me rassure, c'est l'expérience qu'il m'a été donné d'acquérir dans le réseau où j'oeuvrais dans les services d'affaires étudiantes. Cette assurance prend une plus-value quand je considère votre compétence et votre dévouement visant à mieux garantir des services adéquats aux étudiants et étudiantes des établissements.

Ne voyez pas, dans mon intervention, une prise de position officielle de la Direction générale de l'enseignement collégial. Celle-ci a déjà fait connaître ses orientations en matière de services aux étudiants dans son document de 1985. Il faut bien l'avouer, on y a vu alors une prise de position minimaliste reflétant les contraintes de la conjoncture économique de l'État. Ces orientations ne sont pas coulées dans le béton. Les choses évoluent et ce qui importe aujourd'hui c'est de poursuivre et de mettre au point les réflexions amorcées hier à la lumière de la conjoncture d'aujourd'hui.

D'entrée de jeu, permettez-moi, en vertu de ce qu'on pourrait appeler le poids de la réalité, d'énumérer un certain nombre de faits qui constituent des tendances lourdes balisant toutes nos bonnes intentions.

— Les cégeps sont d'abord et avant tout des établissements d'enseignement qui entendent procurer une formation préuniversitaire ou professionnelle.

— Les personnes qui les fréquentent, pour la plupart, ont atteint l'âge de la majorité légale, i.e. 18 ans et plus. Ils assument de plus grandes responsabilités et ils ont des droits.

— Toutes les enquêtes et les divers sondages montrent que si les études constituent l'occupation principale des étudiants inscrits à temps complet, elles ne sont pas la seule occupation. En effet, environ 70 p. cent des étudiants travaillent en même temps qu'ils étudient et y consacrent environ 16 heures par semaine.

— De plus, à environ 40 p. cent, ils auront quitté le cégep avant d'avoir obtenu leur diplôme.

— Celles et ceux qui l'obtiennent, par ailleurs, requerront en moyenne près d'une année de plus que la durée prévue officiellement.

— Le discours qu'on leur servira sur la formation fondamentale est centré sur l'académique: «Base to the basics» c'est-à-dire maîtrise de la langue, écrite ou parlée, maîtrise des mathématiques et des sciences. Cette maîtrise devra souvent avoir été amorcée dès le secondaire 3. Très tôt, les jeunes sont projetés dans un monde de compétition et d'exclusivisme.

— Le choc audiovisuel que prophétisaient les auteurs du rapport Parent a déferlé et les jeunes et moins jeunes sont les

enfants de la télévision. Ils s'imprègnent des valeurs et des modèles qu'elle véhicule. Leur lecture du monde et de la place qu'ils y occupent vient plus souvent du petit écran que des livres et des notes de cours.

— Le seul fait de passer du secondaire au collégial constitue aussi une sorte de rupture et d'éclatement pour l'élève. Le milieu collégial est moins homogène que le milieu secondaire. L'élève doit vraiment se prendre en main.

J'en oublie volontairement. Cependant ces tendances constituent des dénominateurs communs connus par rapport aux nominateurs que sont les besoins de l'étudiant. Et c'est à ces besoins que les services d'affaires étudiantes veulent répondre. Pour solutionner une équation, je présume — et c'est ce qu'on m'a enseigné — qu'il faut tenir compte du dénominateur.

Les services plaident, avec raison, que les étudiants ne sont pas au cégep qu'en fonction des études seulement. S'il y a des fondements scolaires de la formation, les principaux fondements n'en demeurent pas moins dans la personne qui étudie. Négliger les problèmes humains se traduit en bout de course non seulement par une entrave à la poursuite et à la réussite des études, mais aussi par des citoyens moins équilibrés et moins utiles à la société. Il y a là manque à l'éthique et à l'équité.

Par ailleurs, le seul fait de concentrer, dans un même établissement, des jeunes dont la plupart se situent entre 17 et 21 ans ne génère-t-il pas à lui seul un certain nombre de problèmes qui requièrent des services spécifiques? Dans le monde de la santé on parle de maladies iatrogènes. N'en va-t-il pas de même dans le monde de l'éducation et des établissements d'enseignement? Le stress et la «mathophobie» n'en sont-ils pas des exemples?

Au premier rang des problèmes que secrète le système scolaire lui-même, ne faut-il pas identifier d'abord ceux liés à l'orientation scolaire, aux choix de cours et à la préparation scolaire au secondaire. Il y a là, me semble-t-il, un premier versant de la courbe à laquelle on pourrait lier, comme deuxième versant, la préparation et l'insertion sur le marché du travail. Il y a une évidente nécessité d'orientation scolaire et professionnelle dans le cégep et celle-ci est liée à la mission même du cégep et à sa place dans le système scolaire. Pour l'élève, comme pour nous tous d'ailleurs, il est important de savoir qui il est, pourquoi il est au cégep et où il s'en va. Une telle préoccupation n'interpelle-t-elle pas l'ensemble des éducateurs de l'établissement?

Au second rang, les problèmes relatifs à l'état de santé physique et mentale des jeunes requièrent des services préventifs. Peu m'importe que ces services relèvent du cégep ou du C.L.S.C., ce qui m'apparaît absolument nécessaire c'est que ces services existent et qu'ils soient offerts sur place. Il y a là une clientèle cible qu'il faut informer, assister et, le cas échéant, orienter vers des services spécialisés. Il m'apparaît cependant que, dans bien des cas, les problèmes de ces ordres devraient être assumés par l'ensemble de la communauté du collège. C'est là un des rôles premiers dévolus aux services d'affaires étudiantes et sans doute le principal et celui qui constitue sa raison d'être.

Il est relativement facile de réunir ce que l'on peut fragmenter. C'est un peu ce qui se passe dans le cas des programmes et de l'enseignement. Il devient cependant extrêmement difficile de bien cerner ce qui est de l'ordre du vécu parce qu'il appartient à l'impondérable, donc à l'impossible.

N'allez pas croire que je cherche une échappatoire au constat de faiblesse des ressources consacrées à la vie étudiante. J'estime plutôt qu'en cette matière les personnes qui oeuvrent dans les services d'affaires étudiantes doivent servir de levier amenant la communauté étudiante à se prendre elle-même de plus en plus en main. N'est-ce pas là d'ailleurs la principale caractéristique d'un véritable esprit communautaire que celui où chaque personne se sente responsable non seulement d'elle-même mais aussi solidaire de toutes les autres.

C'est aussi mon avis que les services d'affaires étudiants ont à collaborer avec les autres agents de la formation dans le collège afin que ceux-ci exercent pleinement le rôle d'éducateur qui leur revient. Il ne faudrait pas que la césure entre les services aux étudiants et les autres services légitime en quelque sorte un état d'indifférence des autres services par rapport aux problèmes vécus par la communauté étudiante.

À cet égard, les recherches effectuées dans les établissements et le réseau, recherches pilotées par les services d'affaires étudiantes, semblent propres à démontrer que le vécu tout simple et le vécu scolaire de l'élève sont intimement liés. Ces recherches qui empruntent la forme de recherche-action, peuvent servir à améliorer la qualité de la vie étudiante et celle des services qui leur sont dévolus.

En guise de conclusion, je voudrais d'abord vous dire que je suis parfaitement conscient d'avoir négligé — par manque de temps bien entendu — un bon nombre d'aspects relatifs à la tâche qui incombe aux services d'affaires étudiantes. L'organisation des services d'affaires étudiantes reflète avant tout l'histoire, la tradition, les valeurs et la situation géographique de l'établissement dans lequel elle s'incarne. L'action des affaires étudiantes doit être complémentaire à celle des autres services et elle doit veiller primordialement à ce que tous les partenaires du collège assument leur pleine responsabilité. Par ailleurs, l'ouverture du cégep sur sa communauté implique non seulement qu'il lui transfère ses compétences propres, mais aussi qu'il emprunte aux divers services communautaires les ressources qui lui sont utiles. Comme le signale l'Association nationale des administrateurs d'affaires étudiantes des États-Unis dans un document publié à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la publication de *The Student Personnel Point of View*: «Les collèges et les universités doivent refléter les valeurs d'une société pluraliste, constituer un lieu où ces valeurs peuvent être mises à l'épreuve et chercher des solutions aux problèmes persistants. Le monde de l'enseignement supérieur devrait aussi prendre la tête des réactions aux dilemmes embarrassants auxquels la société fait face — excellence et accès, stabilité et changement, liberté et sens des responsabilités, intérêts individuels et bien commun.»

Merci de votre attention.